

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE BILL N^o 12, CONCERNANT L'OBSERVANCE DU DIMANCHE.

PROCES-VERBAL.

LUNDI, 9 avril 1906.

Le comité s'est réuni à dix heures et demie du matin.

PRÉSENTS—Messieurs Fitzpatrick, Ames, Daniel, Miller, Piché, Pringle, Roche (Marquette), Sinclair et Smith (Nanaïmo)—9.

Sur motion de M. Fitzpatrick, M. Daniel a été élu président.

Sur motion de M. Ames, il a été

Résolu, Que le comité recommande qu'il soit autorisé à employer un sténographe.

Sur motion de M. Pringle, il est permis à M. T. C. Casgrain, C.R., de représenter certaines compagnies de chemins de fer.

Après discussion quant à la manière de procéder, il a été

Résolu, Qu'aucune formule spéciale d'assignation ne soit adressée par le comité aux personnes intéressées à appuyer ou à combattre le bill, mais qu'une invitation générale à comparaître soit transmise à ces personnes par la voie des journaux.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo),

Le comité s'est ajourné jusqu'à jeudi, le 19 avril, à dix heures et demie du matin.

Certifié.

WALTER TODD,
Greffier du comité.

JEUDI, 19 avril 1906.

Le comité s'est réuni à dix heures et demie du matin.

PRÉSENTS—Messieurs Daniel (président), Fitzpatrick, Ames, Geoffrion, Macdonald (Pictou), Macdonnell, Miller, Pringle, Roche (Marquette), Sinclair et Smith (Nanaïmo)—11.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et accepté.

Des lettres reçues par le président et par d'autres membres du comité ont été lues. (Voir procès-verbal de l'enquête.)

M. T. C. Casgrain, C.R., désire déclarer que les corporations qu'il représente sont la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, la compagnie de chemin de fer